

COMMUNE de PEYROLE



République Française
COMMUNE DE PEYROLE

Nombre de
membres
en exercice : 12

Séance du mardi 22 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 22 juillet, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Maire Gwénaél GRANGER.

Présents : 7

Sont présents : Alain CAMALET, Roland FOULON, Didier BURATTO, Gwénaél GRANGER, Florian RAPOSO, Geneviève IMART, Emmanuel CAVAILLES

Votants : 7

Représentés :

Excusés :

Absents : Hervé DESSENNE, Pascal TARROUX, Georges GEERAERT, Nathalie RAMOS, Gilles LACROIX

Secrétaire de séance : Roland FOULON.

Objet : N°2025-07-22-01 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2025

Il est nécessaire d'approuver un compte rendu précédent. M. le Maire Gwénaél GRANGER rappelle au conseil municipal les différentes délibérations et sujets divers, constitutifs du conseil municipal du 10 juin 2025.

M. le Maire Gwénaél GRANGER demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2025.

Le conseil APPROUVE, 7 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2025-07-22-02 : Demande de subvention aux associations

M. le Maire Gwénaél GRANGER explique que « la société de chasse de Peyrole » demande une subvention dans un courrier motivé.

M. le Maire Gwénaél GRANGER propose l'octroi d'une subvention de 50€, sous réserve de réception des pièces manquantes.

Le conseil APPROUVE, 6 POUR, 1 contre, 0 abstention.

Objet : N°2025-07-22-03 : Aménagement du carrefour entre la RD10 et RD87. Avis et validation de la phase « avant-projet » et du coût prévisionnel des travaux.

M. le Maire-Adjoint Didier BURATTO explique que la mission de maîtrise d'œuvre est dans la phase de conception afin d'élaborer le cahier des charges pour les travaux. Dans cette phase de conception, l'étape de l'avant-projet permet au Maître d'Ouvrage de valider les propositions du Maître d'œuvre ainsi que l'estimation du coût prévisionnel des travaux. L'étape suivante, qui est la consultation des entreprises de

travaux où seront reçus les devis, permettra de définir le cout de référence des travaux. Ce cout de référence des travaux sera à accepter ou non par le Maitre d'Ouvrage (à l'automne 2025).

L'étude des sols réalisée, fait apparaître que les structures existantes de fondation des chaussées sont dans un très mauvais état, et nécessiteront d'être reprises. Ces étant du département (D10 et D87), nous avons fait à ce dernier, une demande officielle de prise en charge de ces travaux de reprise des fondations.

Par ailleurs des subventions ont été demandées pour l'ensemble du projet.
La consultation des entreprises de travaux va continuer.

M. le Maire Gwénaél GRANGER demande approbation du conseil municipal de la phase avant-projet et du coût prévisionnel.

Le conseil APPROUVE, 7 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2025-07-22-04 : Approbation de la révision libre des attributions de compensation 2025 selon la procédure dérogatoire de droit commun. Compétence équipement de baignade, voirie, mobilité et Eaux pluviales urbaines

M. le Maire Gwénaél GRANGER explique que ces 3 sujets concernent l'agglomération mais la Mairie est mise à contribution financière. La mise à jour est annuelle en fonction des équipements de la commune et habitants.

Voici la part de Peyrole :

- 35923€ d'AC pour la voirie
- 9280€ d'AC pour la mobilité (transport scolaire).
- Les eaux pluviales urbaines et équipement ne concernent pas Peyrole mais son sujet à approbation.

M. le Maire Gwénaél GRANGER demande l'approbation du conseil municipal, de la révision libre de ces Attribution de compensation.

Le conseil APPROUVE, 7 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2025-07-22-05 : Approbation de la révision libre des attributions de compensation 2025 selon la procédure dérogatoire de droit commun soutien aux rénovations de piscines et financement contribution Service Départemental d'incendie et de secours (SDIS)

M. le Maire Gwénaél GRANGER explique qu'il y a eu stagnation des versements municipaux au SDIS depuis un moment qu'il faut régulariser. Il est proposé aux communes de verser directement les contributions financières au SDIS. La gestion antérieure a fait apparaître un léger déficit et le SDIS a des projets d'améliorations des piscines et de sécurisation à long terme.

M. le Maire Gwénaél GRANGER demande l'approbation du conseil municipal,

Le conseil APPROUVE, 7 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2025-07-22-06 : Devis réfection faîtage et démoussage toiture de la Mairie.

M. le Maire adjoint Alain Camalet explique qu'il faut réparer le faîtage de la Mairie et nettoyer les tuiles. Plusieurs entreprises sont consultées : l'entreprise la mieux disant est proposée.

M. le Maire Gwénaél GRANGER demande l'approbation du conseil municipal,

Le conseil APPROUVE, 7 POUR, 0 contre, 0 abstention.

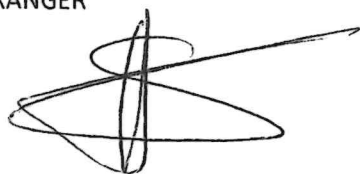
Objet : N°2025-06-10-09 : Question diverses :

- M. Alain CAMALET explique que suite aux différents problèmes rencontrés lors du prêt de matériels de la salle des fêtes (tables, chaises et bancs) aux particuliers il serait souhaitable de réaliser un règlement,
- M. Gwénaél GRANGER explique que du matériel pour 2900€ TTC au total (2 étagères et 4 tables basculantes et 16 chaises) sont nécessaires pour mise à disposition des classes de l'école. Cela servira aussi pour les associations à l'ancienne école. M. le Maire Gwénaél GRANGER demande l'approbation du conseil municipal, 7 POUR, 0 contre, 0 abstention,
- M. Roland FOULON explique que la gestion de la crèche a fait l'objet d'un suivi annuel très satisfaisant. Bravo aux bénévoles et professionnels,
- M. Roland FOULON explique que le site internet va faire l'objet d'une maintenance (mise à jour Joomla et version PHP),
- Mme Geneviève IMART propose un projet, sur la base du volontariat, une plantation d'un arbre parrainé pour chaque enfant né dans la commune. Le principe est validé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07.

Le Maire

Gwénaél GRANGER



Le Secrétaire de Séance,

Roland FOULON

